

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 07 avril 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 28 mars 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de présents participant au vote : 37

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN
Madame Christine MARTIN	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté- Convention de partenariat 2022

Le travail partenarial entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté et le territoire et ses collectivités a toujours été une priorité afin de soutenir et développer l'artisanat et le tissu économique local.

Sans être exhaustif, la Ville de Dijon et en son temps le Grand Dijon ont mis en œuvre des actions partenariales avec la CMA telles que les Journées Européennes des Métiers d'Art depuis leur création en 2006 mais également la mise en place du « Village de la Réparation » lancé en 2013 qui porte l'économie circulaire, sans oublier qu'elle fut étroitement liée à l'implantation du Tram en étant associée à l'accompagnement des artisans impactés par l'opération via le dispositif FISAC Tram.

La Ville de Dijon et Dijon Métropole ont poursuivi cette collaboration à travers une convention de partenariat signée annuellement.

En 2019, Dijon Métropole et la CMA ont souhaité intégrer le volet emploi/apprentissage avec une première participation au village des recruteurs.

En 2020 et 2021, Dijon Métropole et la CMA se sont principalement engagées dans le soutien aux entreprises artisanales impactées par la crise sanitaire COVID-19 à travers le Fonds de Relance Economique Métropolitain -FREM.

En 2021, la CMA a également intégré le Brunch des Halles en proposant un marché de créateurs. Une dizaine de créateurs locaux et de qualité (Céramiques, bijoux...) se sont installés à l'entrée du brunch sur l'extérieur des halles.

La convention d'objectifs et de moyens rédigée en 2021 d'un budget alloué de 97 121€ a fait l'objet d'un bilan décrivant toutes les actions réalisées soit :

- Axe 1 : Aider les entreprises présentes sur le territoire à pérenniser et à développer leur activité pour 16 399.60€,
- Axe 2 : Accompagner et dynamiser l'artisanat des métiers de bouche pour 19 726.30€,
- Axe 3 : Impliquer l'artisanat dans les démarches de développement durable et d'économie circulaire pour 0€, La CMA ne sollicite pas financièrement la Métropole sur cette thématique,
- Axe 4 : Organiser une exposition sur les métiers d'art pour 10 985.60€,
- Axe 5 : Promouvoir l'artisanat local lors du Marché de Noël de Dijon pour 3 400€ (apport en prestation de la Ville de mise à disposition de chalet 9000 € sans subvention directe)
- Axe 6 : Village des recruteurs pour un montant de 2 355€,
- Axe 7 : Concours des jeunes talents Maître Restaurateur pour 6 000€,
- Axe 8 : Soutenir les entreprises artisanales du fait de la crise sanitaire 38 254,50€

En 2022, il est proposé que cette nouvelle convention s'inscrive dans la continuité des axes développés en 2021, sachant que certaines actions n'ont pu être menées à leur terme ou avec l'envergure planifiée du fait de la crise sanitaire encore fortement ressentie par les artisans.

Les actions d'accompagnement seront notamment développées en 2022 avec un budget consenti plus important. La CMA participera aussi pour la première fois au Jeudi 'jonnais en 2022.

Actions	Prévisionnel
Axe 1 : Aider les entreprises présentes sur le territoire à pérenniser	Axe 1 : 30 071 €

et à développer leur activité	<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics 20 446 € - réunions collectives 5 625 € - Plan de com 4 000€
Axe 2 : Accompagner et dynamiser l'artisanat des métiers de bouche	<p>Axe 2 : 34 450€</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instruction de 10 dossiers artisans 25 000 € - accompagnement artisans CIGV 4 050 € - Jeudi'jonnais 1 800 € - 2 marchés d'artisanat autour du brunch 3 600€
Axe 3 : Impliquer l'artisanat dans les démarches de développement durable et d'économie circulaire	<p>Axe 3 : 0€</p> <p>- en 2022, la CMA ne sollicite pas financièrement Dijon Métropole sur cette thématique. La CMA reste engagée pour les différentes manifestations.</p>
Axe 4 : Organiser une exposition sur les métiers d'art	<p>Axe 4 : 18 300€</p> <p>Action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une exposition sur les Métiers d'art 18 300€
Axe 5 : Promouvoir l'artisanat local lors du Marché de Noël de Dijon	<p>Axe 5 : 5 500€</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication 1 900€ - Temps agents pour la préparation et le recrutement des artisans 3 600€ <p>9 000 € de chalets sont mis à disposition de la CMA gratuitement se rajoutant à la subvention versée en numéraire.</p>
Axe 6 : Village des recruteurs	<p>Axe 6 : 2 430€</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coût de l'espace sur le village 1 080 € - temps agents 1 350€
Axe 7 : Concours des jeunes talents Maître Restaurateur	<p>Axe 7 : 6 000 €</p> <p>Action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sponsoring 6000€
Axe 8 : Soutenir les entreprises artisanales du fait de la crise sanitaire	<p>Axe 8 : 3 150€</p> <p>Action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils et informations aux entreprises 3 150€
TOTAL	99 901 € + 9000€ de chalets mis à disposition en nature

LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de convention cadre 2022, selon le modèle ci-annexé, à intervenir entre Dijon Métropole et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté
- **d'arrêter** le montant de la subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté à 99 901€ sur l'année 2022 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la Métropole à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN POUR : 42

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)